

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 582

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

413 374 240 RCS Lyon.

CESIFORM.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : 27, Rue Émile Duport, 69009 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : CERF FORMATION La forme : SAS à capital variable l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 3 rue de l'Angélique 79000 BESSINES le montant du capital minimum : 37 000€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 537 768 251 RCS NIORT Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : CESIFORM la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 27 rue Emile Duport 69009 Lyon. le montant du capital : 100 000 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 413 374 240 RCS LYON L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 266 048 € passif : 47 719 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II du code de commerce et dès lors que la société absorbante détient la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation de la fusion, il ne sera procédé à aucun échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y aura pas lieu de déterminer un rapport d'échange ni de procéder à l'augmentation du capital de la société absorbante. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant La date du projet commun de fusion : 20 mars 2026 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 20 mars 2026 au RCS de Lyon Pour la société Absorbante le 20 mars 2026 au RCS de Niort.